

Lacombe du Sault  
**REHABILITATION**

Lettre d'information N°1 éditée par l'ADEME.

## Editorial

En 1999, l'Etat a débloqué une enveloppe de 200 MF pour la réhabilitation du site SEPS et a confié la maîtrise d'ouvrage à l'ADEME.

L'Etat s'est en outre engagé dans le cadre d'une future reprise, à financer à 50% les travaux de réhabilitation du site de la MOS, de manière à favoriser la continuité de l'activité minière tout en poursuivant une action environnementale résolue pour la dépollution du site.

D'ici quelques semaines, le dispositif sera opérationnel et les travaux, qui s'étaleront sur 4-5 ans, porteront sur :

- La surveillance ; l'entretien et le gardiennage,
- La sécurisation ; le traitement et la valorisation des déchets ; la démolition des installations et des bâtiments,
- La définition d'un plan de réhabilitation finale.

Dans un souci de transparence et d'information de l'ensemble des acteurs de la vallée de l'Orbiel, il est apparu souhaitable qu'un document écrit fasse régulièrement le point des actions engagées.

C'est le but de cette lettre.

Gérard Bougrier, Préfet de L'Aude.

# Le programme de réhabilitation du site industriel de Lacombe du Sault est en cours



## Les objectifs du programme de l'ADEME

**A** la suite d'une décision interministérielle prise sur la base d'un rapport du Conseil Général des Mines, l'ADEME intervient sur le site industriel de Lacombe du Sault depuis janvier 1999.

Axé au départ uniquement sur la surveillance du site de l'ex société SEPS, le programme de l'ADEME s'articule depuis juillet 1999 autour de trois objectifs principaux, à savoir surveiller le site SEPS, le sécuriser, étudier son

impact ainsi que celui de l'ensemble du site industriel de Lacombe du Sault, en vue de définir un scénario de réhabilitation finale.

Certaines missions sont donc assurées depuis le début de l'année 1999 (surveillance et maintenance) alors que les autres nécessitent une phase de préparation assez longue (due notamment aux délais imposés par les appels d'offres européens obligatoires pour engager les dépenses publiques).

## Le rôle de l'ADEME :

assurer la maîtrise d'ouvrage du programme

**L'**ADEME, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), assure la réhabilitation des sites industriels pollués à responsabilité défailante, dans le cadre de la circulaire interministérielle du 7 juin 1996. C'est à ce titre que le Préfet de L'Aude lui a confié les opérations nécessaires pour réhabiliter le site industriel de Lacombe du Sault. Sa mission est précisée dans les deux Arrêtés Préfectoraux des 21 mai et 17 juin 1999 (complété par une lettre de mission).

**ADEME**



# Le programme de l'ADEME :

## 1 - Surveiller le site de l'ex SEPS et son environnement

### Entretien et gardiennage :

L'ADEME assure en permanence le gardiennage et la maintenance du site de l'ex société SEPS. Un contrat a été passé avec la société ICF Environnement jusqu'en mai 2001, pour contrôler les accès et la circulation sur le site.



Entretien des caniveaux : caniveau d'arrivée de Montredon, (préleveur).



Etude hydraulique : entrée de la lagune (préleveur et débitmètre).

### Surveillance par prélèvements et analyses

Par ailleurs, un suivi approfondi de l'environnement est assuré, notamment par :

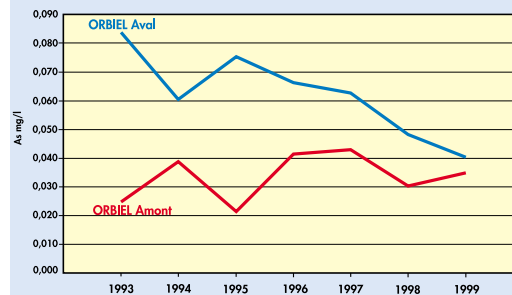
- des mesures des concentrations dans l'Orbiel en amont et en aval du site,
- un suivi de la nappe des alluvions de l'Orbiel (depuis janvier 2000),
- le suivi des différents paramètres environnementaux (pluviométrie, vent, débit).

### Gestion des eaux (ruissellement des eaux de pluie)

En préalable à la définition d'un nouveau schéma de gestion des eaux, l'ADEME a confié une étude particu-

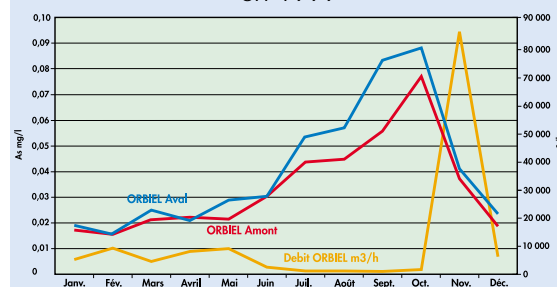
lière à la société IRH Environnement (Institut Recherche Hydrologique). Lors des événements pluvieux de novembre 1999, des mesures ont été effectuées dans les divers caniveaux du site. L'exploitation des résultats va permettre de définir les moyens nécessaires pour améliorer la situation. Des essais de traitement des eaux sont en cours dans les laboratoires de l'IRH. Actuellement, une grande partie des eaux sont recueillies et traitées dans la station d'épuration.

Concentration d'arsenic dans l'Orbiel de 1993 à 1999



Les suivis effectués depuis plusieurs années montrent qu'en moyenne annuelle, les concentrations d'arsenic dans l'Orbiel ont tendance à diminuer. Par ailleurs, on constate une diminution de l'écart des concentrations entre l'amont et l'aval du site, résultat vraisemblable d'une meilleure maîtrise des divers rejets sur le site de Lacombe du Sault.

Concentration d'arsenic dans l'Orbiel en 1999



Cependant, on constate une variation des concentrations dans l'Orbiel au cours de l'année, en fonction des divers épisodes pluvieux.

# Le programme de l'ADEME :

## 2 - Sécuriser le site de l'ex SEPS

### Mise en place de procédures sécurité-santé

L'ADEME a mis en place une démarche précise pour protéger la santé et la sécurité des intervenants sur le site. Par exemple, un suivi médical particulier est demandé par les médecins du travail des entreprises. Par ailleurs, des mesures préalables de poussières ont été effectuées, pour évaluer l'exposition potentielle des opérateurs.



Filter presse : décontamination du châssis.



Expédition de déchets de laboratoire.

ou de valorisation des déchets stockés dans les bâtiments débiteront au second trimestre. La préparation des

## 3 - Définir et préparer le plan de réhabilitation finale

Plusieurs études ont déjà été réalisées sur le site. L'ADEME va compléter les résultats acquis par un programme d'investigation (sondages et prélèvements de sols, d'eau, de poussières, mesures des impacts autour du site...). Ce programme permettra de reconstituer l'historique des différentes activités, de décrire le

## Le territoire d'intervention de l'ADEME

La réhabilitation du site industriel de Lacombe du Sault (localisé sur les communes de Lastours, Limousis et Salsigne) est rendue complexe par la présence de trois sites imbriqués et à des stades d'activité différents : l'ex société SEPS (Société d'Exploitation de la Pyrométallurgie de Salsigne), en cours de liquidation judiciaire, SNC Lastours qui a cessé son activité et M.O.S. (Mines d'Or de Salsigne), toujours en activité, mais en attente d'un repreneur. Le territoire d'intervention de l'ADEME concerne pour le moment principalement le site industriel de l'ex S.E.P.S, mais aussi sur les terrains voisins, la zone dite du "Monitoring" et le bassin d'arséniate de chaux.

travaux de démolition se fera avec l'assistance d'un maître d'oeuvre spécialisé.



Etiquetage

### Evacuation des déchets et démolition des installations et bâtiments

En 1999, l'ADEME a fait procéder à :  
- l'évacuation des déchets ne nécessitant pas d'opérations particulières de préparation (2,5 tonnes de DTQD, 250 tonnes d'anhydride arsénieux),  
- ainsi qu'à l'inventaire et l'étiquetage des autres déchets.

Par ailleurs, les travaux de démolition de l'ex-cyanuration ont été menés sous la responsabilité de la DRIRE.

En 2000, les opérations d'élimination

contexte environnemental (géologie, hydro-géologie, contexte géographique et humain).

A partir des conclusions de l'étude, notamment les impacts du site sur l'environnement, l'ADEME proposera des objectifs de traitement et un programme de réhabilitation pour atteindre les objectifs.

## Ce qui se fera en 2000

La réalisation d'un vestiaire et d'un parking pour les intervenants, à l'entrée du site, avec changement du portail de l'entrée ; le nettoyage des bâtiments de l'ex SEPS et l'évacuation des déchets stockés ; la caractérisation de la pollution des bâtiments (matériaux) et l'étude du mode de démolition sont les principales actions planifiées pour l'année 2000.

Au cours de cette année seront également réalisées les études

prévues pour la définition du plan de réhabilitation finale.

L'ADEME confiera différentes missions à des prestataires extérieurs : un assistant chargé de la surveillance et la maintenance, un bureau d'études spécialisé, un laboratoire, un assistant pour réaliser la démolition, plusieurs entreprises de travaux pour nettoyer les bâtiments et évacuer les déchets, un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé.



Transport du carbonate de sodium (atelier bismuth) chez les Ciments Lafarge.

## Origine des polluants

Les divers polluants rencontrés sur le site industriel de Lacombe du Sault résultent de la composition du minerai qui contient de l'or (quelques grammes par tonne) mais aussi divers métaux lourds ou métalloïdes (dont plusieurs pour cent d'arsenic). Le minerai épuisé d'or a été déposé sur l'ensemble du site pendant plusieurs décennies. Lors d'événements pluvieux, les eaux de ruissellement se chargent en arsenic et se déversent dans l'Orbiel.

### Contact information

- Gérard Riguidel, Délégué Régional ADEME Languedoc-Roussillon, Tel : 04 67 99 89 79
- Patrick Jacquemin, Chef de Projet ADEME, Tel : 05 62 24 11 42
- Marc Arguillat, ingénieur en charge de la réhabilitation des sites pollués, Délégation Régionale Languedoc-Roussillon

## Qui Fait quoi ?

